

Image not found or type unknown



## Portabilité mutuelle

Par **Lcm**, le **13/02/2024** à **11:03**

Bonjour,

Mon CDD s'est terminé le 31-12-2023 après 16 mois et 2 avenants. Inscrite comme demandeur d'emploi, je suis bénéficiaire de l'allocation retour à l'emploi.

J'ai donc pu bénéficier de la portabilité de ma mutuelle.

J'ai repris un CDD d'usage au 15-01-2024, dont j'ai rompu la période d'essai au 18-01-2024.

Mon conseiller indemnisation Pôle Emploi m'a informée que je conservais mes droits à l'allocation retour à l'emploi, car le contrat duquel j'ai démissionné a duré moins de 8 jours calendaires.

De ce fait, je n'ai pas eu le temps de contracter la mutuelle de la nouvelle entreprise.

Je suis de nouveau au chômage depuis le 19-01-2024, suis-je toujours assurée de bénéficier de la portabilité de la mutuelle de l'entreprise dont je suis partie au 31-12-2023 ?

Je vous remercie d'avance.

Par **Chaber**, le **13/02/2024** à **11:37**

bonjour

certain salariés peuvent être **dispensés d'adhésion** à leur demande notamment pour un Contrat de travail à durée déterminée (CDD) de moins de 3 mois

Vous bénéficiez encore de la portabilité en cours

Par **Lcm**, le **13/02/2024** à **16:32**

Bonjour et merci pour votre retour rapide.

Pour clarifier ma situation : le CDD d'usage devait initialement durer 7 mois, mais j'ai rompu la

période d'essai au bout de 4 jours (pour plusieurs raisons, la 1ère on m'a menti sur le lieu et les conditions d'exercice, je pensais signer un CDD avec possibilité de CDI et non un CDD d'usage, et principalement des raisons organisationnelles et managériales, équipe en souffrance et chef de service maltraitant, bref).

On m'avait proposé un contrat d'adhésion avec mon CDD d'usage, je n'ai pas eu le temps de le signer, j'étais en réflexion.

De ce fait, ayant travaillé 4 jours puis démissionné, est-ce que je peux vraiment toujours prétendre à la portabilité de mon ancienne mutuelle, et que dois-je déclarer à celle-ci ? Dois-je l'informer que j'ai été en contrat de travail mais que j'ai démissionné ?

Je ne souhaite pas être dans l'illegalité ni dans l'abus vis à vis de ma portabilité.

Merci à vous,

Cdl

Par **Chaber**, le **13/02/2024** à **18:49**

Rapprochez vous de la mutuelle dont vous avez la potabilité

Par **Lcm**, le **13/02/2024** à **19:51**

D'accord, je vous remercie.

Cdl